



L'ASPTT Dijon Escrime est heureuse de vous inviter :

Épreuve Nationale n°3

Épée Homme Séniors

Samedi 28 février et dimanche 1^{er} mars 2026

Lieu de l'épreuve

**CENTRE SPORTIF DIJON MÉTROPOLE
24 Rue François MITTERAND, 21 850 SAINT APOLLINAIRE**

Horaires

Samedi 28 février 2026	Dimanche 1^{er} mars 2026
Ouverture : 10h00	Ouverture : 08h00
Appel : 11h00	Début : 09h30
Scratch : 11h30	
Début : 12h00	

Contact

Maître Jehanne MAZIRE – escrime.dijon@asptt.com - +33 (0)6.74.98.83.91

1/5

24 Rue François MITTERAND
21 850 SAINT APOLLINAIRE

ASPTT Dijon Escrime

escrime.dijon@asptt.com
<https://www.escrime-aspttdijon.com/>



DIJON OM SPORT



FÉDÉRATION
OMNISPORTS
cultivons vos envies

FÉDÉRATION FRANÇAISE
ESCRIME



Formule

Samedi 28 février 2026, Épreuve qualificative open :

- Tour de poules à 6 ou 7 avec décalage par club, jusqu'à 30% d'éliminés
 - Possibilité de dépasser 30% si > 256 tireurs qualifiés afin d'atteindre un tableau de 256

X tireurs qualifiés à l'issue des poules pour atteindre 96 tireurs à l'épreuve nationale.

En cas d'égalité, les tireurs sont départagés par leur classement initial.

- Tableau d'élimination directe pour qualifier 64 tireurs

Dimanche 1^{er} mars 2026, Épreuve nationale :

96 tireurs répartis comme suit :

- Jusqu'à 16 tireurs classés entre la 1^{ère} et la 64^{ème} place du classement FIE
- Les 16 premiers tireurs du classement FFE
- Les X tireurs qualifiés à l'issue des poules de l'épreuve qualificative
- Les 64 tireurs qualifiés par le tableau d'élimination directe de l'épreuve qualificative

- Tour de poules à 6 avec décalage par club avec 64 qualifiés à l'issue
 - En cas d'égalité, les tireurs seront départagés par un match de barrage en 5 touches
 - Les tireurs issus de l'épreuve qualificative sont classés dans les poules selon les résultats de cette dernière
 - Un tireur issu de l'épreuve qualificative qui abandonnerait pendant le tour de poules sera classé à la dernière place du classement de l'épreuve nationale
- Tableau d'élimination directe sans repêchage

Engagements

Les inscriptions devront être faites impérativement **avant le mercredi 18 février 2026 (23h59)** :

- Pour les licenciés FFE : en ligne sur l'extranet de la Fédération Française d'Escrime, règlement en ligne
- Pour les tireurs étrangers : inscription par courriel à escrime.dijon@asptt.com, règlement sur place (en espèces ou chèque uniquement, carte bancaire **non** acceptée)

Un droit d'engagement de **25 €** sera demandé aux participants.

Si un tireur n'a pas été inscrit dans les délais impartis :

- il pourra s'engager jusqu'au vendredi 27 Février 2026 (11h59),
- il devra s'acquitter d'un droit d'engagement de 125 €, soit cinq fois le montant initial.

La présentation de la licence 2025/2026 est obligatoire.

En cas de contestation, le tireur doit être en mesure de justifier de son identité auprès du Directoire Technique sous peine de ne pas pouvoir prendre part à l'épreuve.

Directoire Technique

Un Directoire Technique composé de trois personnes sera constitué avant le début de la compétition. Il tranchera tout litige lié à l'organisation technique de la compétition.

Dans le cadre de la prévention en matière de dopage, chaque participant en cours de traitement devra en avertir l'organisateur au moment du pointage et être en mesure de justifier de ce traitement en cas de contrôle.

Arbitres

Les arbitres sont gérés et identifiés par la Commission Nationale d'Arbitrage sur cette compétition. Ils seront indemnisés selon le barème fédéral. Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration sont à la charge de la FFE.

Pour les licenciés FFE :

Une contribution solidaire à l'arbitrage sera demandée aux clubs sur l'extranet de la

Fédération Française d'Escrime selon le barème suivant :

- | | |
|-------------------------------|-------|
| • 2 à 3 tireurs engagés : | 40 € |
| • 4 à 8 tireurs engagés : | 130 € |
| • 9 tireurs engagés et plus : | 200 € |

Pour les délégations étrangères :

Amende de 500 € par arbitre non présenté

- à partir de 4 tireurs engagés : 1 arbitre
- à partir de 10 tireurs engagés : 2 arbitres
- Le nombre de tireurs s'entend dames et hommes confondus, tous clubs confondus
- Cet ou ces arbitres sont à la charge de la délégation étrangère : déplacement, hébergement, restauration hors du site de compétition et indemnisation

Responsabilité

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, de vol, perte ou dégradation pouvant survenir aux participants et aux spectateurs.

Le matériel devra répondre aux normes de la Fédération Française d'Escrime.

Les tireurs s'arment et s'équipent sous leur propre responsabilité.

Sécurité

En raison du nombre important de tireurs attendus :

- Ne seront autorisées dans la salle de la compétition que les housses dites *bord de piste*.
- Seuls les tireurs et les Maîtres d'armes seront autorisés à pénétrer sur le plateau technique.

Un médecin assurera la couverture médicale durant toute la compétition.

Suivi de la compétition

Vous pourrez suivre en direct le déroulement de la compétition sur ***En Garde*** :

<https://engarde-service.com/organism/asptt-dijon-escrime>

Récompenses

Les 4 premiers compétiteurs de l'épreuve nationale seront récompensés.

Matériel

Notre partenaire, **Prieur Sports**, sera présent tout le week-end.



Restauration

Un espace dédié sera ouvert tout le week-end.

Carte bancaire acceptée.

Déplacement

En voiture

Calculez votre itinéraire sur www.google.fr/maps/

via la A6/A38 (Nord), A6/A31 (Sud) ou la A31 (Est)

Un parking est situé devant le complexe sportif. Privilégiez le covoiturage !

En train

Plus d'horaires sur www.sncf-connect.com

Sur place



Les horaires
sur www.divia.fr

Hôtels & Restaurants

Ibis Dijon Centre Clémenceau



2 Avenue de Marbotte
21 000 Dijon

Ibis Budget Dijon Centre Clémenceau



2 Avenue de Marbotte
21 000 Dijon

Ibis Budget Dijon Saint Apollinaire



6 Rue des Longènes
21 850 Saint Apollinaire

Campanile Dijon Est



1 Rue de la Fleuriée
21 850 Saint Apollinaire

Des navettes pourront être mises à disposition des tireurs
entre la gare, les hôtels partenaires et le lieu de la compétition.

Réservation obligatoire sur HelloAsso **au plus tard le mercredi 18 février 2026 (23h59).**

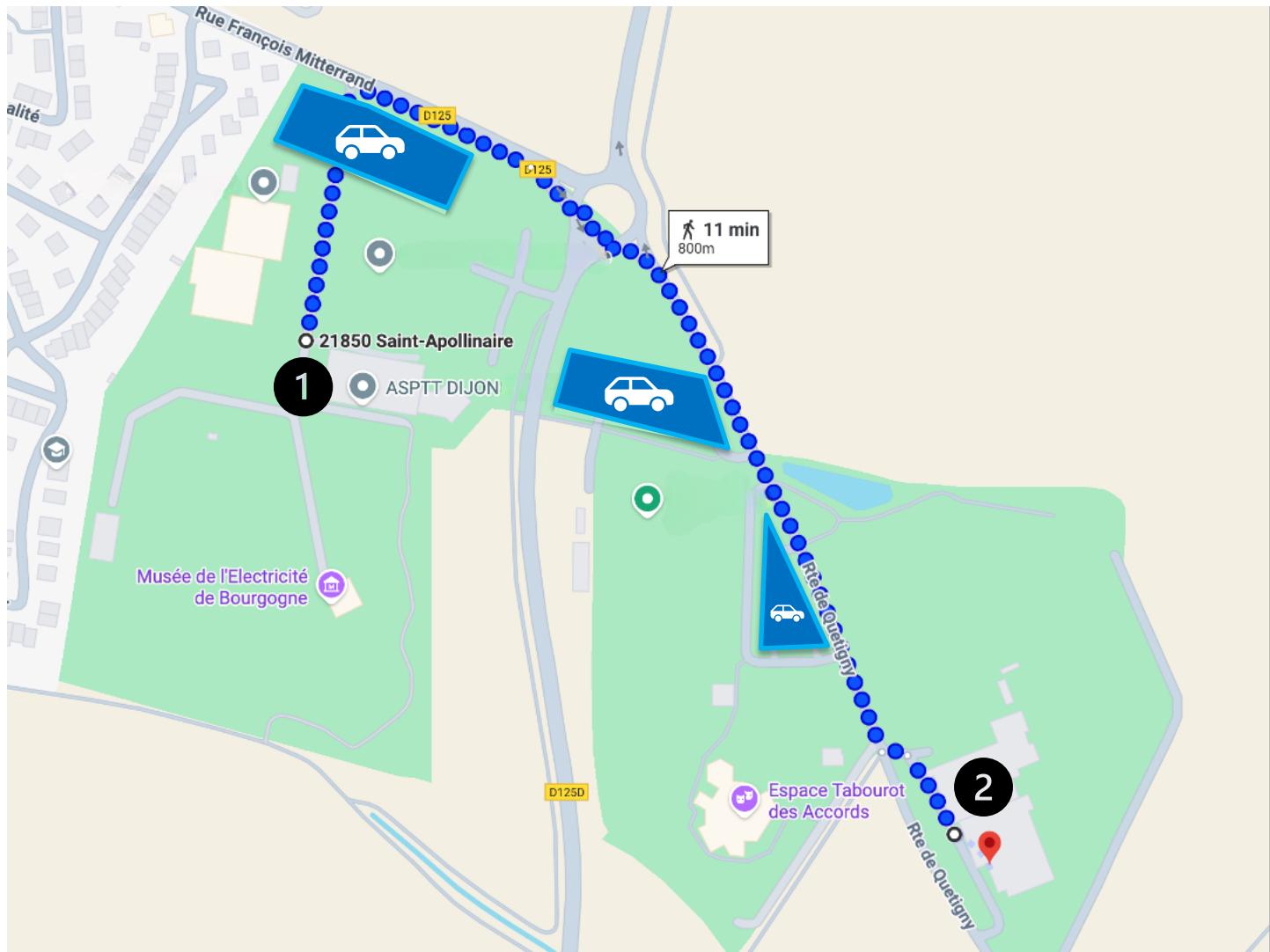


<https://bit.ly/asptt-dijon-escrime-navettes-26>

L'épreuve qualificative du samedi se déroulera sur deux sites

1

**CENTRE SPORTIF DIJON MÉTROPOLE
24 Rue François MITTERRAND, 21 850 SAINT APOLLINAIRE**



2

**COMPLEXE SPORTIF DE LOUZOLE
Route de Quetigny, 21 850 SAINT APOLLINAIRE**